

AVIS N° 008/2015

Objet: Plainte du COMTED de APPEL contre le site SUNUGAAL24

Le Tribunal des Pairs du Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie dans les médias (CORED) s'est réuni le samedi 21 novembre 2015 pour examiner la plainte de la Commission Ethique et Déontologie (COMTED) de l'Association des Professionnels et Editeurs de la Presse en Ligne du Sénégal (APPEL) contre les sites Sunugal24.net et 24Dakar.com pour publications de posts érotiques et pornographiques

Les faits : Les deux sites ont, selon la COMTED, publié des posts érotiques et pornographiques partagés entre d'importants groupes sur Facebook.

La COMTED a joint à sa plainte les photocopies des deux sites avec les posts incriminés, qu'elle considère comme « une façon vile de chercher de l'audience par des posts malsains ».

Dans sa réponse, M. Aliou Top, administrateur du site Sunugal2.net qualifie de « diffamatoires » les accusations de la COMTED et se défend d'être le propriétaire du site en ligne 24Dakar.com, comme l'affirme la commission. Pour lui, les accusations de diffusion de posts pornographiques visent à discréditer l'association qu'il dirige, ANPELS, association de presse en ligne concurrente de APPEL

AVIS du Tribunal des Pairs

Sans entrer dans cette polémique, le TP que constate et déplore que les sites Sunugal24.net et 24Dakar.com ont effectivement publié des posts dont le caractère pornographique est évidents.

Cette forme de racolage est obscène et intolérable pour des sites dont la vocation est d'informer.

Le TP met en garde tous les sites d'information contre ces dérives, atteintes à la pudeur et expositions de nudité, qui sont contraires à l'éthique et à la déontologie de la presse.

Il condamne avec énergie les sites Sunugal24 et 24Dakar pour publication de posts pornographiques.

Au vu de qui précède, le TP appelle de tous ses vœux l'adoption du projet de Code de la Presse par l'Assemblée nationale, qui devrait lui permettre d'appliquer des sanctions plus sévères pouvant aller jusqu'à la suspension partielle ou définitive de sites coupables ou délictueux.

